



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025-05

Séance 29 Janvier 2025

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents délibération	En exercice	Qui ont pris part Au Conseil
9	9	

Date de la convocation

24/01/2025

24/01/2025

Date d’Affichage

L’an deux mille vingt-cinq et le vingt-neuf janvier, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre les membres du conseil municipal, sous la présidence de Gilles RIPERT maire de Caseneuve.

Présents : Gilles Ripert, Raphael Cardona, Jean Marcel Guigou, Chantal Exbrayat-Dumas, Cynthia Gaudin, Helene Bleuzen, François SANCHEZ, Sébastien Vera

Procuration de Éric Mollet à Cynthia GAUDIN

Secrétaire de séance : Chantal Exbrayat-Dumas

Objet : demande de subvention auprès de la région Sud au titre de l’opération nature en ville

Le dispositif Nature en ville, permet de financer l’achat et la plantation d’arbres, d’arbustes et arbrisseaux à l’exclusion de toutes autres dépenses (systèmes d’arrosage, aménagements paysagers, achat et plantation de plantes, aménagements urbains types dallages, trottoirs, etc.). La région soutient également les prestations de conseil et d’assistance techniques des opérations de plantation et de restauration (localisation, choix des essences, périodes de réalisation...) et la formation du personnel en charge de l’entretien des espaces verts.

Dans le projet d’Aménagement du secteur de l’Oratoire, un montant de 22 800.00 € est porté pour l’acquisition et la plantation d’arbres.

Considérant que le montant maximal accordé aux bénéficiaires de droit public est de 80 000 €, dans la limite de 70% maximum des dépenses éligibles retenues.

Nous pourrions demander une aide de 15 960.00 €.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 344 864.80 €

- Etat DETR	63 280.00
€	
- Département Contractualisation 2023/2025	120 300.00 €
- CCPAL Fond de concours 2025	13 900.00 €
- Etat Amende de Police	28 000.00 €
- Région Sud Nature en ville	15 925.00 €
- Autofinancement communal	103 459.80 €

L’échéancier prévisionnel de réalisation de ce projet sera le suivant :

- Etude : 2eme trimestre 2025
- Début de 3eme trimestre 2025
- Fin courant 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l’unanimité :

- arrêter le projet d’Aménagement du secteur de l’Oratoire
- adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- solliciter une subvention auprès de la région Sud au titre de l’opération nature en ville

Gilles RIPERT, Maire
secrétaire



Chantal Exbrayat Dumas,

Transmis au contrôle de légalité 03/02/2025

Envoyé en préfecture le 03/02/2025

Reçu en préfecture le 03/02/2025

Publié le

ID : 084-218400323-20250129-202505-DE